



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Réalisation de travaux de câblage dans les collèges publics de la province Sud
(Aménagement des salles serveurs, câblage multimédia dans les collèges de Yaté, Normandie et Thio)

REGLEMENT **P**ARTICULIER DE LA **C**ONSULTATION

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de câblage dans trois collèges publics de la province Sud: le collège de Normandie, de Yaté et le collège *La Colline* de Thio.

Ces travaux visent à :

- Réaménager les salles serveurs des collèges de Yaté et de Thio en remplaçant les coffrets actuels par des baies de 42U.
- Réaliser un câblage multimédia destiné à l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans 2 salles de classe du collège de Thio et 1 salle du collège de Yaté.
- Effectuer des petits travaux électriques pour permettre l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les salles de cours du collège de Normandie.

1.2. ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent appel public à concurrence est soumis aux dispositions de la délibération n° 39-2011/APS du 9 novembre 2011 portant réglementation de la commande publique de la province Sud.

ARTICLE 2 – SOUS-TRAITANCE

Le titulaire du contrat devra exécuter personnellement la totalité des prestations.

Aucune sous-traitance ne sera acceptée pour l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier est mis à disposition des candidats sur le site de la province Sud en se connectant sur leur profil SUDPRO.

ARTICLE 4 – CONTENU DES OFFRES

Le candidat fera une offre contenant les pièces suivantes :

- a) Une note établissant ses références et reprenant la liste des prestations similaires qu'il a exécuté.
- b) Les certifications et références individuelles des intervenants que le candidat compte affecter à l'exécution des prestations, faute de quoi sa candidature sera rejetée et son offre non étudiée.
- c) L'attestation sur l'honneur jointe en annexe 1 au présent règlement de la consultation, dûment complétée et signée, indiquant que le candidat est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.
- d) Le relevé d'identité bancaire (RIB) de la société.
- e) Une proposition technique comprenant :
 - Le cahier des charges ci-joint paraphé, daté et signé
 - Le bordereau des prix ci-joint dûment complété, paraphé, daté et signé
 - Le planning prévisionnel
 - La référence ou la fiche technique des matériels proposés et leur disponibilité sur le territoire
 - La liste des matériels que le candidat envisage d'affecter à la réalisation de ces travaux, en précisant la date de calibration des appareils de mesure
 - Tout autre élément de nature à éclairer la décision de la province sud.

ARTICLE 5 – REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être transmises par courriel au plus tard le lundi 20 octobre.

- à l'adresse suivante : dsin.biiedu@province-sud.nc

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

- Le prix (60%)
- Les délais de réalisation (10%)
- La disponibilité immédiate des matériels (10%)
- La compétence technique, les références du candidat pour des prestations similaires, et les moyens matériels mis à disposition pour la réalisation des travaux (20%)

ARTICLE 7 – VERIFICATION DES OFFRES

En cas de discordance constatée dans une offre, les prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le BDP seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le BDP pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera considérée comme incohérente et par voie de conséquence, éliminée.

ARTICLE 8 - JUSTIFICATIFS DE LA CONFORMITE AUX OBLIGATIONS SOCIALES ET FISCALES.

Au stade du dépôt de la candidature, les candidats attestent sur l'honneur qu'ils sont en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales.

Le candidat retenu devra fournir pour lui la preuve de la régularité de leur situation sociale et fiscale dans un délai de quinze jours calendaires après demande de la province Sud :

- l'attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible à la date de remise de l'offre de l'entreprise ;
- l'attestation fiscale en 2 volets délivrée par les services compétents (payeur de Nouvelle-Calédonie, Recette des Impôts, Trésorier payeur général) pour l'année civile en cours à la date de la remise de l'offre de l'entreprise.

Le défaut de régularité ou de production des attestations dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

ARTICLE 9 – RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES

La province se réserve le droit de ne pas donner suite ou de donner une suite partielle à l'un des lots. Les candidats dont les offres n'ont pas été retenues en seront avisés par courriel. Les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où il n'est pas donné suite au présent appel à concurrence.

Le service des Infrastructures et de la logistique de la DSIN est à la disposition des fournisseurs pour leur apporter tous les renseignements qu'ils souhaitent, soit par :

- courriel à l'adresse : dsin.biiedu@province-sud.nc
- ou par téléphone au : 203 208

ARTICLE 10 – MODALITES D'EXECUTION

COMMANDE DES PRESTATIONS

La commande des phase 1 et 2 se feront par édition d'un bon de commande.

LIEU D'EXECUTION

La phase 1, correspondant à la fourniture des matériels, la reception pourra se faire soit sur site, soit dans les locaux du titulaire.

La phase 2, relative à l'exécution des travaux, se déroulera à l'intérieur des collèges.

HORAIRES

Les heures ouvrées sont du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h.

ACCES AUX LOCAUX

L'accès aux locaux se fera pendant les heures d'ouverture du collège, toutefois avec l'accord de la direction de l'établissement le titulaire pourra intervenir en dehors des jours et heures ouvrés, samedi compris.

CONTRAINTES

En cas de nécessité d'arrêt des service, celui-ci devra être planifié conjointement avec la direction du collège et la DSIN pour perturber le moins possible le bon fonctionnement des services.

GARANTIE DES TRAVAUX

Une garantie de trois (3) mois sur les matériels et le câblage prend effet à compter de la date de reception de la phase 2.

ARTICLE 11 – MODALITES DE PAIEMENT

Les prestations de la phase 1 seront réglées en totalité après réception des matériels.

Les prestations de la phase 2 seront réglées en totalité après réception des travaux réalisés, sans réserves bloquantes.

A la fin de chaque phase, une facture devra être transmise à la DSIN à l'adresse suivante : dsin.compta@province-sud.nc

Prestation d'accompagnement technique à la mise en œuvre de l'outil de gestion du parc informatique provincial

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité)

Atteste sur l'honneur que :

- je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales,
- j'ai, ou la société que je représente a établi la présente offre en toute impartialité et confidentialité, sans échange d'information à quelque titre que ce soit avec un autre concurrent.

Si la province Sud proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 2 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 15 jours à compter de la demande de la DSIN, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

Sauf justification du refus des administrations et organismes compétents, la non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

Nouméa, le

Signature